

Agent spécialisé en prévention et sécurité

RNCP41762 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42802, 42810
Code(s) ROME	K2503, K1706
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/12/2025
Date d'échéance	18/12/2028

Certificateur(s)

SECOPROTEC · SIRET : 79087357400020

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AP PRO	89485787900023	Former et organiser l'évaluation
ASCOPI	90518955100047	Former et organiser l'évaluation
FORMATEC PRO SECURITE	90477191200014	Former et organiser l'évaluation
M2S33 FORMATIONS	83464473400016	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification répond des exigences réglementaires dans le champ de la sécurité intérieure (Code de la Sécurité Intérieure) visant à valider les compétences métier d'Agent spécialisé en prévention et sécurité (niveau 3) permettant, grâce à cette aptitude professionnelle inscrite au RNCP, de prétendre à se voir délivrer par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) la carte professionnelle : " agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques", si les autres conditions requises (moralité, prérequis, ...) sont satisfaites.

L'agent de gardiennage et de surveillance humaine pouvant utiliser les moyens électroniques (notre agent spécialisé en prévention et sécurité), assure la prévention et la sécurité des personnes et des biens dans les espaces privés, les espaces recevant du publics et parfois les espaces publics sous conditions. Il exerce ses missions dans un cadre strict et réglementé : code de sécurité intérieure, code de déontologie, code pénal, code de procédure pénale, consignes et bien d'autres textes (code du sport, ...).

Ces agents exercent dans des entreprises prestataires de sécurité agissant pour des donneurs d'ordre publics ou privé, de toute taille, dans quasi tous les domaines d'activités (certains domaines sont réservés ou demandes des qualification complémentaires) : industrie, commerce, grand distribution, événementiel, sièges sociaux, entrepôts, transport, ... Il peuvent également exercer dans des services internes de sécurité, établissements de soins, établissement de nuit ou festifs, ...

C'est un emploi de "primo accédant", qui compte plus de 200 000 agents (avec les services internes) exerçant dans

des conditions difficiles (jour, nuit, week-end et jours fériés, horaires décalés, astreintes, appelés au dernier moment en remplacement des "manquants à l'appel à la prise de poste", et surtout très mal payés (niveau SMIC) avec peu de perspectives de carrière, car sans management intermédiaire structurant la profession.

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent spécialisé en prévention et sécurité assure la protection des biens et des personnes par une surveillance humaine ou au moyen de systèmes électroniques dans des locaux et par surveillance humaine dans les transports en commun. Il peut travailler de jour comme de nuit, seul ou en équipe.

- Les missions de base :

Appliquer les consignes liées à son activité.

Gérer les alarmes et les événements, renseigner les documents écrits ou informatisés.

Recueillir et analyser les informations concernant un incident et prévenir les services publics concernés.

Prendre en compte le PC de sécurité et le matériel mis à sa disposition.

Assurer l'accueil des personnes et gérer le contrôle des accès dans un établissement, un site, un espace.

Assurer les rondes de vérification, détecter les anomalies et intervenir dans le respect de la législation et de la réglementation.

Mettre en œuvre l'organisation des secours en cas de risque majeur.

Stationner et circuler dans des locaux électriques dans le respect des règles de sécurité.

- Des missions spécifiques :

Prévenir et gérer les conflits, en particulier les situations conflictuelles dégradées et agir en état de nécessité.

Exercer en lien avec les opérateurs d'installations de télé et vidéosurveillance.

Assurer la sécurisation d'une manifestation à caractère festif, sportif ou culturel.

Analyser et gérer une situation conflictuelle dans un établissement de vacances ou une fête votive, lors d'une ronde ou en opération de surveillance.

Réaliser des palpations de sécurité sur une personne, y compris en situation de handicap.

Mettre en œuvre les protocoles et alerter les forces de l'ordre dans le cadre des menaces en particulier des risques terroristes.

- Des missions liées au secours et à l'incendie :

Assurer la surveillance de locaux dans le cadre du risque incendie.

Vérifier et réaliser l'entretien élémentaire des moyens de secours de la sécurité incendie.

Détecter les dysfonctionnements liés au risque incendie.

Veiller au déclenchement d'alarme et alerter les secours adaptés.

Mettre en œuvre les moyens d'extinction sur un départ de feu.

Exécuter de façon efficace les gestes de premiers secours en attendant les secours.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier et tenir compte des différentes dispositions du code pénal en lien avec l'activité d'agent de prévention et de sécurité (légitime défense, l'omission d'empêcher un crime ou un délit, la non-assistance à personne en danger, l'usurpation de fonctions, l'atteinte aux systèmes de traitement automatisés, l'appropriation frauduleuse, les conditions de l'interpellation et de la rétention d'une personne, les juridictions pénales) pour garantir le respect de leur bonne application dans l'instant de l'action.

Identifier et tenir compte des dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure, du code civil, du code de déontologie, du travail et de la convention collective (le respect de la vie privée, le respect du droit de propriété, les juridictions civiles) pour agir dans le respect des dispositions réglementaires exigées.

Analyser les différents plans et documents en lien avec la sécurité du lieu concerné par la mission de prévention et de sécurité en identifiant le contexte de la mission, ses caractéristiques et son environnement pour agir en sérénité, réactivité et avec la performance attendue.

Vérifier l'état de marche des équipements et des matériels du PC dans le cadre de la réglementation (livret VI du Code de la sécurité Intérieure), en gérant les anomalies et dysfonctionnements rencontrés pour disposer d'installations en bon état de marche permettant la bonne exécution de ses missions.

Identifier les ouvrages, installations et matériels électriques ainsi que les dangers et les effets du courant sur le corps humain pour les prévenir.

Vérifier la vacuité des dégagements des locaux et des issues de secours lors des rondes de surveillance pour garder les lieux en sécurité.

Accueillir avec courtoisie un visiteur en appliquant les règles de présentation, en le renseignant en fonction de ses demandes pour soigner l'image du métier et agir en professionnel reconnu et écouté.

Contrôler le visiteur et ses bagages en s'appuyant sur des techniques de contrôle visuel et de palpation de sécurité dans le respect de la législation et des règles de sécurité pour prévenir toute intrusion d'objets prohibés ou interdits.

Communiquer des consignes, par oral ou écrit, dans le cadre d'une mission de prévention et de sécurité en utilisant les moyens de communications adaptées en fonction de l'objectif du message à transmettre pour participer utilement à la chaîne de sécurité.

Manipuler les moyens électroniques d'alarmes et de vidéosurveillances en tenant compte de leurs emplacements sur le site pour qu'ils apportent les informations pertinentes attendues.

Réaliser une ronde de surveillance en suivant le trajet du circuit de vérification prévu pour mailler le dispositif de sécurité prévu.

Prendre les mesures suite à la découverte de l'anomalie en fonction des éléments identifiés pour agir dans le respect des consignes et du cadre réglementaire.

Réaliser le balisage de sécurité sur une zone où sont réalisées des opérations pour la sécuriser.

Manipuler du matériel et outillage dans un environnement électrique dans le respect des règles pour prévenir tout accident.

Effectuer ses tâches lors des grands rassemblements festifs, sportifs, culturels, ou fêtes votives/taurines, dans les établissements de vacances, ... en respectant le cadre légal (zones d'accès, contrôle d'accès, billetterie) pour prévenir toute incident et participer à leur sécurisation efficace.

Gérer les situations conflictuelles avec une ou plusieurs personnes, en faisant preuve de diplomatie et de sang-froid pour rechercher la prévention des conflits en premier lieu.

Analyser les caractéristiques et comportement du feu (triangle, causes, fumée, propagation, résistance des éléments de construction, réaction des matériaux ...) pour pouvoir agir le cas échéant avec efficacité.

Identifier et tenir compte de la composition et du fonctionnement du système de sécurité incendie des locaux (système de détection, unité de signalisation, unité de commande manuelle, gestion d'alarme...) pour se préparer à toute éventualité.

Identifier les impacts des installations électriques sur la sécurité des lieux en analysant leurs systèmes de maintien d'alimentation (groupes électrogènes, batteries d'accumulateurs ...) pour limiter les risques.

Identifier les anomalies des moyens de secours et de détection d'incendie (éclairage, moyens d'extinction, portes coupe-feu, plans, balisages, sprinklers, colonnes sèches et humides ...) dans le cadre d'un circuit de vérification de sécurité incendie (ronde) pour préserver la sécurité des personnes et des biens.

Transmettre aux occupants des lieux (employés et public) les attendus en terme de comportement à tenir en cas d'alarme et devant un feu pour les préparer en cas de situation à risque.

Gérer un incendie mineur en évaluant la possibilité de l'intervention et en utilisant des moyens de protection individuelle et d'extinction adaptés aux caractéristiques de l'incendie pour le résorber au plus tôt.

Gérer un incendie important en identifiant son origine, sa nature et son étendue via le système de sécurité incendie pour en limiter les impacts et prévenir toutes les équipes concernées.

Assurer la mise en œuvre du désenfumage des dégagements et des locaux en suivant les protocoles associés (mode, implantation, écran de cantonnement ...) pour participer à la remise en usage rapide des lieux.

Interpeller une personne portant atteinte à la sécurité des autres et des lieux pour empêcher tout incident et la mener sans attendre vers l'autorité compétente.

Mettre en œuvre des techniques de gestion et de diminution du stress pour garder son calme, agir en prévention et dans le respect des gestes techniques à exécuter.

Analyser les comportements potentiellement dangereux en lien avec le risque terroriste pour prévenir les autorités et agir si nécessaire comme préconisé par le plan Vigipirate.

Encadrer une évacuation des locaux en appliquant les procédures adéquates et en assistant les personnes en situation de handicap pour préserver l'intégrité de tous.

Sécuriser une zone dans le cadre d'un attentat en suivant les procédures associées pour participer à la réduction des risques d'atteintes à la vie des personnes exposées.

Alerter les forces de l'ordre en leur transmettant l'ensemble des informations nécessaires et utiles (lieu, nombre d'assaillants, armes utilisés, potentiel otages ...) pour être utile au dispositif d'intervention

Gérer la/les victime(s) de la situation aggravée en assurant le rôle du primo-intervenant pour secourir en priorité les moins atteints.

Mettre en œuvre les différents protocoles de secours en fonction de l'intensité des blessures et de l'état des blessés (réanimation, brûlure, hémorragie, défibrillation) pour secourir avec l'efficacité maximale.

Alerter les secours et les forces de l'ordre en leur transmettant l'ensemble des informations nécessaires pour qu'il puisse opérer avec rapidité et efficacité.

Dégager une personne bloquée dans une cabine d'ascenseur lors d'un incendie en s'appuyant sur les procédures

associées (extraction, mise en place d'une nacelle ...) pour lui porte assistance dans les meilleurs délais.
Réaliser les remontées d'informations en utilisant le moyen de communication le plus adapté et en hiérarchisant les éléments indispensables au compte-rendu en fonction de l'incident vécu pour être clair et précis.
Assurer la traçabilité de l'incendie en renseignant les documents réglementaires liés pour disposer des éléments probants nécessaires aux actions et investigations à mener
Réaliser les remontées d'informations en utilisant le moyen de communication le plus adapté pour être compris.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises de sécurité privée, de gardiennage ou de prestations de sécurité, services internes de sécurité.
Espaces privés non ouverts au public (locaux industriels, bureaux, résidences privées, ...),
Espaces privés ouverts au public (E.R.P. ex : centres commerciaux, structures hospitalières, ...),
Tous les secteurs d'activités sont concernés, soit lorsque les prestations s'effectuent par un prestataire externe dûment autorisé à exercer une activité privée de sécurité, soit lorsqu'il s'agit d'un service interne de sécurité dûment autorisé.
L'emploi va donc viser des agents chargés de la surveillance et du gardiennage des installations, incluant l'usage de moyens électroniques, devant effectuer des missions larges et variées, pouvant devenir ensuite plus complexes, techniques et éventuellement avec des autorisations et habilitations complémentaires ou supplémentaires.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de prévention et de sécurité,
Agent de sécurité,
Agent de surveillance et de gardiennage,
Agent spécialisé en prévention et sécurité
Agent spécialisé en sécurité et sûreté

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code de la Sécurité Intérieure Livre VI portant sur les activités privées de sécurité.
Code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités de sécurité privées.
Arrêté du 27 juin 2017 modifié par l'arrêté du 28 septembre 2018 portant cahier des charge applicable à la formation initiale aux activités de sécurité privée.
Arrêté du 23 octobre 2024 relatif aux conditions matérielles et pédagogiques de la formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées
Loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés a été publiée au Journal officiel le 26 mai 2021.
Décret n° 2022-198 du 17 février 2022 fixant le niveau de langue requis au niveau B1 (du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe) qui prévoit cette nouvelle pièce justificative dans les dossiers de demande de titre.
Ordonnance n° 2023-374 du 16 mai 2023 relative à la formation aux activités privées de sécurité, publiée au journal officiel du 17 mai 2023.
Décret 2024-311 du 4 avril 2024 relatif à la formation aux activités privées de sécurité.
Décret n°2022-592 du 20 avril 2022 modifié par le décret n° 2023-1333 du 29 décembre 2023 (permettant de justifier des modules de formation considérés comme équivalents, dans les conditions définies par arrêté du ministre de l'intérieur en ce qui concerne l'aptitude ayant donné délivrance de la carte professionnelle "Surveillance grands évènements (SGE)", valable 5 ans, pour obtenir la présente certification).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique

Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être majeur (+ de 18 ans),

Disposer d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS en-cours de validité (casier judiciaire, FPR et TAJ compatibles).

« Les ressortissants étrangers (hormis les ressortissants des pays de l'UE et de l'EEE qui sont des étrangers exemptés de l'obligation de détenir un titre de séjour) ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (article 23 de la Loi pour une sécurité globale préservant les libertés, n°2021-646, publiée au JO le 25 mai 2021). »

Savoir lire, écrire, comprendre, savoir compter et parler le français (Test B1).

Tous les ressortissants étrangers, les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et les ressortissants de pays tiers doivent également justifier d'une connaissance de la langue française suffisante pour l'exercice d'une activité privée de sécurité mentionnée à l'article L. 611-1, selon les modalités définies par décret en Conseil d'État.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Être majeur (+ de 18 ans),

Disposer d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS en-cours de validité (casier judiciaire, FPR et TAJ compatibles).

« Les ressortissants étrangers (hormis les ressortissants des pays de l'UE et de l'EEE qui sont des étrangers exemptés de l'obligation de détenir un titre de séjour) ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (article 23 de la Loi pour une sécurité globale préservant les libertés, n°2021-646, publiée au JO le 25 mai 2021). »

Savoir lire, écrire, comprendre, savoir compter et parler le français (Test B1).

Tous les ressortissants étrangers, les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et les ressortissants de pays tiers doivent également justifier d'une connaissance de la langue française suffisante pour l'exercice d'une activité privée de sécurité mentionnée à l'article L. 611-1, selon les modalités définies par décret en Conseil d'État.

Disposer :

Du certificat « Sauveteur Secouriste du travail SST (référentiel INRS) »

en cours de validité ou le certificat « Prévention et secours civiques de niveau 1 - PSC » (remplace le PSC1 en 2025, référentiel direction générale de la sécurité civile, Ministère de l'intérieur) en cours de validité,

De la certification « Service sécurité incendie et assistance aux personnes » de niveau 1 (SSIAP1) en cours de validité,

D'une attestation de fin de formation « Équipier de Première Intervention - EPI » (référentiel CNPP),

D'une attestation de formation à l'habilitation électrique H0-B0 (référentiel INRS)

Pour le parcours de formation préalable, attester du respect du suivi des heures de formations minimales conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 modifié.

Pour le parcours par expérience (VAE), avoir obtenu la validation du livret 1 et avoir travaillé et rédigé le livret 2 avant son entrée devant le jury.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de 2 membres respectant au mieux une parité Homme/Femme :

Un membre professionnel en sûreté/sécurité dans les activités de gardiennage et de surveillance humaine incluant

l'usage de moyens électroniques (employeur / dirigeant) ayant au moins deux ans d'expérience (président de jury), extérieur à l'organisme certificateur et n'appartenant pas à l'organisme de formation

Un membre professionnel en sûreté/sécurité dans les activités de gardiennage et de surveillance humaine incluant l'usage de moyens électroniques (salarié) ayant au moins deux ans d'expérience, extérieur à l'organisme certificateur et n'appartenant pas à l'organisme de formation

Base légale

Date de décision	18/12/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/12/2028
Date de dernière délivrance possible	18/12/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	33	0	76 %	—
2023	31	0	77 %	—
2022	8	0	75 %	75 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP37160

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41762/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	2
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 090 € – 1 390 €
Durée	120 – 175 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	18
Parcours menés à terme	6
Taux d'achèvement	33 %
Période	04/2026 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	41
Montant total engagé	57 610 €
Coût moyen par dossier	1 405 €
Durée moyenne	194 h
Période	02/2026 – 09/2026
France compétences	91 %
France Travail	5 %
Reste à charge titulaire	4 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.